



CONSEIL SYNDICAL DU SIEN

Mercredi 19 décembre 2007

**Intervention de Jacques Maurice
Secrétaire Général de la FGR-FP**

En référence à un article de Jean Claude Quemin dans la revue de septembre du SIEN, Jacques Maurice insiste sur la nécessité de rester syndiqué lorsqu'on est retraité. « La syndicalisation ne doit pas s'arrêter au terme de la vie professionnelle ». En effet une seconde carrière commence, celle de retraité, et les problèmes à résoudre ne manquent pas : suivi du dossier retraites, fiscalité, protection sociale.

Les adhérents retraités du SIEN, comme ceux des autres syndicats de l'UNSA-Education sont automatiquement adhérents de deux structures de retraités. L'UNSA-Retraites qui rassemble les retraités du public et du privé des organisations de l'UNSA. La Fédération Générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP), créée en 1936, qui réunit près de 60 000 retraités, tous fonctionnaires, issus d'une cinquantaine de syndicats de l'UNSA-éducation, de la FSU, de FO... ainsi que les adhérents directs des sections départementales de la FGR-FP. La Fédération a également rassemblé les retraités de quatre autres associations, Poste et France Télécom, Police, Gendarmerie, Officiers marinières au sein du Pôle des retraités de la Fonction publique. Elle agit aussi avec les unions confédérales de retraités des centrales syndicales CGT, CFDT, CFTC, CGC et FO. Ainsi les retraités sont le plus souvent unis pour défendre leurs revendications.

Les questions d'actualité

En ce moment c'est sur le pouvoir d'achat que les retraités, comme les actifs, sont mobilisés. Le gouvernement a prévu d'amputer la revalorisation des retraites en 2008 de 0,5% soi-disant trop perçu en 2007. Le ministre des comptes publics reste sourd à la demande des retraités d'une revalorisation tenant compte de la réalité de l'inflation (+2,1% en novembre) au lieu de la décision arbitraire de 1,3% prise par Bercy. Tout est bon pour faire des économies sur le dos des citoyens.

En matière de fiscalité il est bon de savoir que les retraités ne sont pas traités comme les actifs, par exemple pour la déduction forfaitaire de 10% avant calcul de l'impôt. Les plafonds sont différents et beaucoup plus pénalisants pour les retraités. Bien d'autres sujets fiscaux sont généralement débattus dans les assemblées de retraités.

Enfin la protection sociale dans son ensemble est un thème majeur de l'action des retraités. De l'avenir des systèmes de retraite à la gestion de la perte d'autonomie chez les personnes âgées en passant par les réformes successives de l'assurance maladie dont les principales mesures ont consisté à alourdir le reste à charge des assurés, actifs ou retraités. Mais c'est bien sûr du côté des personnes âgées que les conséquences sont les plus lourdes surtout si elles ont de petites pensions. Toutes ces questions font l'objet de démarches régulières, le plus souvent dans l'unité, auprès des pouvoirs publics ou dans les instances réservées aux retraités.

D'où la nécessité de ne pas « se mettre en retrait » au moment de quitter son activité professionnelle.